

Assemblée générale de l'Association départementale des maires

Samedi 8 octobre 2011 – Saint-Brieuc

Intervention de M. Rémi Thuau, Préfet des Côtes d'Armor

Je suis heureux de participer pour la deuxième fois à votre assemblée générale qui est un moment important, traditionnellement, de notre vie locale.

Je voudrais saluer particulièrement le Président Pélissard dont la présence aujourd'hui témoigne de l'importance de votre réunion.

Depuis mon arrivée l'an dernier à Saint-Brieuc, j'ai noué avec nombre d'entre vous des relations que je crois confiantes et constructives. Nous avons pu aborder et faire avancer ensemble beaucoup de dossiers.

Le représentant de l'Etat que je suis a à cœur que vous puissiez fournir à vos habitants les services qu'ils attendent, et concrétiser vos projets. Si je suis évidemment attentif à ce qu'ils s'inscrivent dans les orientations définies au plan national pour l'avenir de notre pays, je veille autant que possible, avec mes services, à les accompagner, les faciliter, dans une vision aussi pragmatique que possible, en m'efforçant de concilier des impératifs parfois contradictoires.

Ce travail d'expertise et de conseil, de synthèse et de mise en forme d'une position homogène et harmonisée des services de l'Etat n'est pas toujours très facile. Je peux vous dire sur ce point que la nouvelle organisation des services de l'Etat mise en place depuis le 1^{er} janvier 2010, qui s'appuie en particulier sur la préfecture et les trois nouvelles directions départementales

interministérielles, commence à faire sentir ses effets positifs. De même, les sous-préfectures, présence avancée de l'Etat dans les territoires, dont l'existence n'est pas remise en cause, s'inscrivent de plus en plus dans une logique d'administration de mission, dans laquelle les sous-préfets ont vocation à aider au montage et à la mise en œuvre de vos projets de développement local.

Comme il ne m'est pas possible de tout évoquer aujourd'hui de ce qui est de notre intérêt commun, je voudrais centrer mon propos sur quatre sujets :

- nos finances publiques avec un focus sur les finances locales,
- les besoins en terme de services à la population,
- le développement et l'aménagement de notre département,
- l'intercommunalité.

*
* *

Quelques mots tout d'abord sur le contexte des finances publiques qui, vous le savez bien, sera déterminant pour l'Etat comme pour les collectivités dans les années à venir.

L'endettement de notre pays a subi une hausse massive et en particulier en raison des efforts faits pour lutter contre la crise économique depuis 2008 : 50 % du poids de cet endettement remonte à avant cette date, 40 % ont depuis lors été généré par l'action de soutien à l'activité économique.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2012 qui vient d'être présenté prévoit la réduction du déficit budgétaire de l'Etat de 15 %. C'est un budget historique avec, pour la première fois, des dépenses de l'Etat en baisse (hors dette et

pension). Cela signifie un effort de 45 milliards d'euros, dont plus de la moitié repose sur la réduction des dépenses.

L'ensemble des acteurs publics sont concernés ; c'est ce qui explique que, comme en 2011, les dotations de l'Etat aux collectivités locales seront gelées en 2012. Ce gel ne porte toutefois que sur une enveloppe de 50,6 milliards d'euros, alors que le volume global des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités dépassera les 100 milliards.

La contrepartie de cette disposition est la poursuite du développement de la péréquation. S'agissant plus particulièrement des communes, la dotation de solidarité urbaine (DSU) progressera de 60 millions d'euros (+ 4,6 %), la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentera du même taux (+ 39 millions d'euros) et la dotation nationale de péréquation (DNP) progressera de 11 millions d'euros.

S'ajoutera à cette péréquation dite verticale en provenance de l'Etat une péréquation horizontale entre collectivités territoriales qui portera sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements (cela dès 2011), sur les recettes fiscales communales et intercommunales (en 2012) et enfin sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) des départements et des régions en 2013.

L'objectif de ces dispositions est vous l'avez bien compris de renforcer l'équité entre nos territoires.

Pour autant, le soutien de l'Etat aux investissements des collectivités est resté important, et même en hausse significative.

La DGE et la DDR ont été regroupées en 2011 comme vous le savez, au sein de la dotation d'équipement des territoires ruraux – D.E.T.R.

Je puis vous indiquer que la DETR 2011 s'est élevée pour les Côtes d'Armor à 8,31 millions d'euros, soit une progression très sensible de + 7,7% par rapport au cumul des enveloppes DGE et DDR 2010.

Cette refonte des crédits d'investissement de l'Etat au profit des collectivités territoriales a donc été bénéfique pour les Côtes d'Armor. J'ai pu subventionner avec la DETR 2011, 142 projets d'équipement, d'un montant total de 47,3 millions d'euros.

Néanmoins, je voudrais signaler, comme je l'avais fait en 2010, que près de 28 % des crédits DGE attribués depuis 2006 ne sont toujours pas consommés, de même que 16 % de la DDR pour la même période, ce qui représente au total 7,27 M €.

Il s'agit pratiquement encore d'une année de dotations d'investissement non consommée. Un effort doit être réalisé pour accélérer la consommation de ces crédits.

*
* *

2^{ème} point de mon intervention : le soutien au service public en milieu rural et plus généralement aux services au public.

Dès mon arrivée l'an dernier, j'avais signé avec le président de votre association la charte interpartenariale relative aux services de proximité et je mesure chaque jour, dans notre département, l'intérêt qui s'attache à ce que nous maintenions ou développons les services nécessaires aux populations tant dans les secteurs les plus fragiles ainsi que dans ceux, plus dynamiques, où les nouveaux habitants ont des exigences nouvelles en matière de services.

Je voudrais à cet égard souligner l'effort important que représentent les pôles d'excellence rurale (PER) soutenus par la

DATAR avec le concours du FNADT. Les Côtes d'Armor bénéficient fortement de cette politique ; deux PER ont été labellisés en 2010 : l'innovation au service de la production et de la consommation énergétique du Mené, l'accompagnement du développement territorial orienté vers le rail et l'intermodalité sur le pays de Guingamp ; trois autres l'ont été en 2011 : dans le domaine de l'écoconstruction pour le Centre Ouest Bretagne, la maison de services publics de la CIDERAL et enfin le projet territoire, santé, ruralité en Centre Bretagne. Ces PER apporteront une aide du FNADT de 4 millions d'euros.

S'ajoute à cela le concours apporté par l'Etat dans le cadre du contrat de projets Etat Région, dont le volet territorial a fait l'objet d'un avenant fin 2010, afin de réorienter une partie des crédits vers des priorités auxquelles, je crois, un certain nombre d'entre vous sont sensibles : il s'agit des projets de maisons pluridisciplinaires de santé, destinées à lutter contre le risque de désertification médicale de nos territoires ainsi que les projets concernant le très haut débit, pour éviter que ne se crée une fracture numérique au sein de notre département.

*
* *

3^{ème} point de mon propos : le développement et l'aménagement de notre département.

Les territoires des Côtes d'Armor, dans leur diversité, ont à faire face à de nombreux et importants enjeux : protection de nos paysages et de notre littoral, réduction de notre déficit énergétique, maîtrise de la consommation de nos terres agricoles, résorption du problème des algues vertes. Dans ces différents domaines, vos collectivités, comme l'Etat, avons ensemble la responsabilité de maintenir un équilibre entre les différentes utilisations de l'espace, de faire les arbitrages

nécessaires entre protection et développement, et autant que possible de combiner l'un et l'autre.

S'agissant de la loi littoral, comme je m'y étais engagé devant vous l'an dernier, les réunions de concertation menées sous l'égide des sous-préfets ont permis de présenter aux maires concernés les zones que nous estimons « à risque juridique » au regard des jurisprudences du Tribunal administratif. J'ai effectué personnellement un certain nombre d'arbitrages à la suite de ces rencontres.

Cette façon d'approcher le problème me semble avoir été globalement comprise, même s'il reste des sujets de litige. Je veille à pratiquer sur ces dossiers un contrôle de légalité aussi équilibré et mesuré que possible dans un souci notamment d'équité et de justice vis à vis des administrés.

J'ai noté à ce propos avec grand intérêt la création par l'AMF d'un groupe de travail littoral qui aura notamment pour objectif d'identifier les quelques prescriptions de la loi littoral qui pourraient être précisées, en vue de mettre fin à l'insécurité juridique dans laquelle les communes se trouvent et contre laquelle nous avons déjà commencé à lutter.

Le 2^{ème} type de dossiers qui conduit à certaines difficultés est celui de l'implantation des éoliennes en terre : les contraintes liées à la nécessité de créer dans le cadre des ZDE un champ d'un minimum de 5 éoliennes, les questions de distance, les avis parfois divergents qui interviennent dans l'instruction des dossiers, la sensibilité des riverains au bruit des machines, tout cela rend l'implantation de nouveaux équipements malaisée malgré les besoins. L'acceptabilité de ces équipements dépend aussi de notre capacité à en contrôler le fonctionnement. A cet égard, nous progressons dans la définition et la mise en œuvre des mesures de surveillance des niveaux de bruit, sur lesquels nous avons jusqu'à présent peu d'expérience.

Les mêmes complexités existent, vous le savez, pour l'implantation des champs photovoltaïques mais, cette fois-ci, principalement en raison du risque de consommation des espaces agricoles, mais aussi, maintenant, de la nécessité de les insérer dans un appel d'offres national. Plusieurs projets d'envergure ont pu néanmoins être finalisés depuis l'an dernier ou sont en cours de l'être.

Je signale à cet égard que pour répondre à la préoccupation du monde agricole, j'ai mis en place en mai dernier la commission départementale de consommation des espaces agricoles qui a pour mission d'émettre un avis sur les documents d'urbanisme au regard de cet objectif de préservation de notre potentiel de terres exploitables. Elle a commencé à fonctionner et a déjà examiné trois premiers PLU qui lui ont été soumis. Je note que ces premiers avis ont été rendus à la quasi unanimité ce qui semble indiquer que les constats et les approches relatives à la consommation foncière sont très largement partagées.

Le dernier exemple dans ce domaine que je voudrais citer est celui des unités de méthanisation. Il s'agit là d'un procédé d'avenir, déjà largement éprouvé dans d'autres pays, qui n'est peut-être pas la panacée mais qui peut apporter des réponses utiles dans nos départements bretons à la triple question de la production d'énergie, du traitement des déchets des exploitations agricoles et du revenu de nos exploitants.

Des projets commencent à émerger, mais je vois bien qu'ils suscitent rapidement des oppositions pas toujours justifiées. Je pense qu'il nous faut avoir une approche constructive sous réserve que les porteurs de projet fassent les efforts d'information et de présentation nécessaires, en établissant de façon claire la balance des avantages et des inconvénients et en veillant à la qualité des dossiers. Il y a là un enjeu important en terme d'économie et d'environnement.

Enfin, je ne peux pas conclure cette partie de mon propos sur ces questions d'aménagement et d'environnement sans évoquer un instant les algues vertes. Ce sujet a beaucoup occupé les médias cet été à la suite de la mortalité des sangliers de Morieux.

Dans la gestion de cet événement, l'Etat a été totalement transparent. Les analyses pratiquées à notre demande par le LDA, l'ANSES, l'INERIS, ainsi que le laboratoire de Lyon ont été le plus exhaustives possible, ce qui explique qu'elles aient pu demander un peu de temps ; l'intégralité de leurs résultats ont été publiés.

Grâce au travail fait en commun entre l'Etat et les collectivités concernées, une seule plage des Côtes d'Armor a été fermée pendant la saison, sur la quarantaine que compte le département. Les estivants ont pu fréquenter nos plages en toute sécurité, aucun incident lié aux algues vertes n'a affecté quelque personne que ce soit. Au regard de ce constat, je ne peux que déplorer l'image négative injustifiée de nos côtes véhiculée cet été par nombre de médias.

D'autre part, il faut saluer le travail considérable effectué en concertation entre tous les acteurs, pour aboutir au projet de la baie de Lannion, signé cet été, et à celui de la baie de Saint-Brieuc, qui l'a été hier. Celui de la baie de la Fresnaie est en cours d'élaboration et devrait pouvoir être finalisé au début de l'année prochaine.

La mise en oeuvre de ces programmes qui vise à faire évoluer les pratiques agricoles permettra l'amélioration progressive de la situation. Certains regrettent que le projet de Saint-Brieuc soit trop timide, mais on ne peut faire table rase du jour au lendemain de l'organisation de toute une filière. Il y a là des enjeux bien sûr économiques, mais aussi sociaux et humains qu'il faut prendre en considération.

*
* *

Le dernier sujet que je souhaite aborder est celui de la réforme de l'intercommunalité. La loi de décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales définit un cadre précis pour la refonte de notre intercommunalité. Je ne reviendrai pas sur les tenants et les aboutissants de la réforme, ils vous sont bien connus. Je voudrais simplement rappeler que les fondements en sont :

- mieux coller aux besoins de vie
- mutualiser les moyens pour être plus efficaces
- davantage de solidarité entre collectivités.

Sur cette base qui n'est pas une remise en question de la commune, ni de la décentralisation, bien au contraire, comme l'a si éloquemment exprimé le président Pelissard, je me suis efforcé de faire avec vous sur ce sujet un travail aussi approfondi que possible d'analyse et de concertation préalables.

Cela a été le cas tout d'abord pour l'élaboration du schéma : avant de soumettre mon projet à votre avis, j'ai beaucoup consulté, j'ai travaillé avec la CDCI, ce qui m'a conduit à faire évoluer l'avant projet initial. Dans un certain nombre de cas, le projet de schéma s'est appuyé sur les propositions de regroupement formulées par les élus.

Je n'ai pas voulu créer systématiquement d'entités trop importantes, par conséquent le projet de schéma prévoit des entités de tailles diverses en fonction des situations locales. D'ailleurs, les projets de regroupement les plus vastes m'ont été suggérés par les élus eux-mêmes.

Enfin, j'ai indiqué d'entrée de jeu que je n'avais pas, si je puis dire, de vanité d'auteur et qu'il pouvait très bien y avoir d'autres formules de regroupements envisageables en alternative à mes propositions.

Compte tenu de tout ce travail, entre la situation dans laquelle nous étions au début de l'année et aujourd'hui, les esprits ont beaucoup évolué.

Malgré les délais contraints, j'ai observé un bon taux de réponse à la demande d'avis sur le projet du schéma départemental que je vous ai adressé le 25 mai dernier, puisque 83 % des collectivités des Côtes d'Armor qui étaient plus particulièrement concernées par le projet de SDCI se sont officiellement prononcées dans les délais impartis.

Les observations que m'inspirent ces délibérations sont de plusieurs ordres :

- l'élaboration du projet de schéma et sa soumission pour avis aux collectivités a incontestablement déclenché un processus de réflexion et de discussion de grande ampleur.

- dans beaucoup de cas, malgré des critiques fréquentes sur les délais trop courts pour se prononcer, les avis émis confirment que la cartographie de notre intercommunalité doit évoluer.

Sur cette question des délais, que je peux comprendre, vu l'importance des enjeux, je voudrais tout de même rappeler qu'une bonne partie des propositions contenues dans le projet de schéma figuraient déjà dans le schéma qui avait été concerté et adopté en Côtes d'Armor en 2006, et qui n'a pas connu le moindre début d'exécution. Il faut certes donner du temps au temps, mais à un moment donné, il faut avancer. Cela dit, je m'efforcerai d'utiliser toutes les marges de manœuvre qui existent, en terme d'échéance, pour favoriser l'émergence de projets le plus consensuels possible.

- ensuite, si les propositions que j'ai formulées sont souvent l'objet d'un avis négatif, celui-ci est dans un nombre significatif de cas assorti de contre-propositions portant sur des

regroupements ayant un périmètre différent, parfois plus étroit, mais aussi, parfois, plus large. D'ores et déjà, j'ai fait savoir que je ferai miennes une bonne partie de ces nouvelles propositions de fusions.

- enfin, plusieurs questions que vos collègues siégeant soit en CDCI, soit en formation restreinte, avaient soulevées, concernant la question des compétences et celle de la gouvernance, qui nécessitent des discussions plus approfondies entre les différentes intercommunalités susceptibles de se rapprocher, sont posées. Des solutions seront proposées, pour ce qui concerne les compétences, soit par des dispositifs de prise de compétence sur une partie seulement du territoire de la nouvelle intercommunalité, soit, si c'est nécessaire, par la création d'un SIVU pour éviter de recommunaliser certaines compétences déjà transférées.

- dernière observation : j'ai bien entendu les préoccupations des personnels de vos collectivités. Comme l'a indiqué Loïc Cauret, j'ai rencontré leurs représentants en présence du centre de gestion, afin de leur préciser les garanties dont ils disposent et qui sont grandes.

J'ai donc, à l'issue de cette première étape, le sentiment d'une réelle prise de conscience de la nécessité de la réforme même s'il reste beaucoup de questions ouvertes.

Il reste trois mois de réflexion, de discussion et d'évolution possible des positions avant que je n'en arrive à la fin de cette première étape, qui sera le moment où je devrais normalement approuver le schéma départemental de coopération intercommunale, d'ici le 31 décembre prochain. Cela dit, comme vous le savez sans doute, le Premier Ministre a annoncé hier, lors d'un déplacement en Indre et Loire, qu'il convenait de se donner un peu de temps quand c'était nécessaire pour

finaliser le projet de schéma lorsqu'une large majorité d'élus se dégagera.

En plus des réunions de la CDCI et de sa formation restreinte, que nous avons programmées d'un commun accord dans les semaines qui viennent, et qui seront suivies d'un nouveau cycle de rencontres de ces instances avant la fin de l'année, je reste à l'écoute de ceux et celles d'entre vous qui souhaiteraient échanger à ce propos et recueillir des informations complémentaires que je serais susceptible de leur apporter.

Je souhaite à ce stade à dire combien le dialogue avec la CDCI, sa formation restreinte et enfin, plus particulièrement, avec le rapporteur général, votre président, René Régnauld, ainsi que ses deux assesseurs, Loïc Cauret et Gérard Bertrand, a été constructif et empreint de volonté de compréhension mutuelle, quand bien même nos positions de départ pouvaient être, parfois assez éloignées. J'examinerai avec eux quelles marges complémentaires de temps sont éventuellement nécessaires pour finaliser notre schéma.

Pour finir sur ce point, il faut enfin rappeler que l'année 2012 toute entière et le premier semestre 2013 permettront de préciser les choses en matière notamment d'exercice des compétences, de dévolution des biens etc. Il reste donc du temps pour mettre en place les nouvelles structures. Je rappelle, parce que c'est important de l'avoir à l'esprit, que j'ai jusqu'au 31 décembre 2012 pour signer les nouveaux arrêtés de périmètres, jusqu'au 1^{er} juin 2013 pour signer les arrêtés de fusion ; ensuite les arrêtés de fusion pourront prendre effet au 1^{er} janvier 2014 au plus tard. Comme vous le voyez, il reste plus de deux ans pour préciser le contenu des projets et les finaliser.

Ceci étant dit, mon objectif est de poursuivre notre concertation, dans le respect de la loi et de sa philosophie, et

dans ce cadre, de tenir compte le plus possible de la volonté des élus, en ayant à l'esprit ce que j'ai toujours dit, c'est-à-dire ma conviction que les communes sont et resteront au cœur de notre vie et de notre démocratie locale.

*

* *

Voilà, Mesdames et Messieurs, les indications que je voulais vous apporter. Pour conclure, je tiens à vous renouveler en mon nom et au nom du corps préfectoral ainsi que de tous les chefs de services de l'Etat en Côtes d'Armor – dont beaucoup ont mis un point d'honneur à être présents aujourd'hui à votre assemblée générale – mes vœux de poursuite d'une collaboration confiante et dynamique entre l'Etat et vos collectivités, au service de l'intérêt général et au bénéfice des costarmoricains.